



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 10 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 13 juin 2024 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
25 membres présents sur 30 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Gérald Dumusc, Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 09 du 7 décembre 2023
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 22 / 2021 – 2026 : règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
8. Préavis no 24 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023
9. Préavis no 25 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2023
10. Election du/de la président/e
Election du/de la vice-président/e
Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau
Nomination dans diverses commissions et associations intercommunales
11. Rapports des délégations et représentations
12. Présentation du projet de la déchetterie et du bâtiment de voirie
13. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors d'interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

En mémoire de Mme Arlette Pichard, Présidente du Conseil général de 1998 à 2002 et de M. Fernando Raja, membre du Conseil général pendant de nombreuses années, le Président demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence.

Le Président annonce la naissance de la petite Pauline Angéloz, fille de Mme Elodie et de M. Ludovic Angéloz. Félicitations à la famille.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 25 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Elodie Angéloz, Sheen Khurdi, Geertruida Maria (Thérèse) Raja et M. Ludovic Angéloz.

Est absent : M. Haxhi Hajdari.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 25 membres avec le Président, soit 24 votes à main levée et 25 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 09 du 7 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté par 24 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend note des démissions de Mme Silvija Tileva au 3 juin 2024 et de Mme Elodie Angéloz au 30 juin 2024.

Nous n'avons pas d'admission.

L'Assemblée reste composée de 25 membres avec le Président, soit 24 votes à main levée et 25 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Agglomération Rivelac – atelier « public cible » :*

Dans le cadre du deuxième atelier « public cible », qui se tiendra le 28 août 2024, organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDI) et de Projet d'agglomération de 5ème génération (PA5), les communes membres de la COORIDAT peuvent inscrire 13 représentants des législatifs communaux. Deux membres sont demandés pour représenter notre commune. En 2023, s'étaient proposés M. Dominique Weber et M. Frédéric Rapin. Les membres intéressés sont priés de s'annoncer à la fin de la séance auprès de la secrétaire.

M. Dominique Weber et M. Frédéric Rapin confirment leur intérêt à la fin de la séance.

➤ *Présentation publique SRGZA Rivelac :*

Dans le cadre de la procédure de consultation publique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), l'Agglomération Rivelac informe qu'une soirée de présentation publique aura lieu le mercredi 18 septembre 2024 à La Tour-de-Peilz. De plus amples informations concernant les aspects organisationnels de cette soirée seront communiquées ultérieurement.

Les Conseillères d'Etat Mme Christelle Luisier Brodard et Mme Isabelle Moret, respectivement en charge de la Direction générale du territoire et du logement et du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, représenteront le Canton de Vaud à cette occasion.

➤ *ERHL (Economie région Haut-Lac) :*

Le Président a été invité à l'assemblée générale qui a eu lieu le 5 mai 2024 en tant que représentant du législatif de la commune de Rennaz.

➤ *Sortie du Conseil général :*

La sortie du Conseil général s'est bien déroulée le samedi 25 mai 2024. Il remercie les personnes qui ont participé à la visite du château d'Aigle et au repas qui a suivi.

➤ *Journée des communes vaudoises :*

Les présidents du district ont été invités à la journée des communes vaudoises qui a eu lieu le samedi 8 juin 2024 à Aigle. Le Président a pris plaisir à y participer.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Eglises et service des eaux :*

Rien à signaler.

➤ *Cimetière :*

La plaque actuelle étant complète, une nouvelle a été installée à côté du banc pour les futures inscriptions des défunts.

➤ *Police :*

Le poste mobile de la gendarmerie stationne une fois par mois devant la Maison de Commune ou près du centre commercial. Des patrouilles circulent dans le village plusieurs fois dans la semaine.

➤ *ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :*

Le rapport du bataillon a été organisé le 23 avril 2024 à Rennaz, à la salle de L'arennaz.

➤ *SDIS du Haut-Lac :*

Un rapprochement entre les quatre bataillons, soit SDIS des Fortifications, SDIS Les Salines, SDIS du Chablais et SDIS du Haut-Lac, sous l'égide de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels) est en cours, car il devient de plus en plus difficile de trouver des pompiers de jour. Une fusion n'est pas prévue, mais bien une collaboration entre ces quatre bataillons.

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Les constructions :*

Les travaux de construction de la dernière section du parking du Centre commercial Coop sont en cours. Des carports sont installés avec des panneaux solaires. La mise à l'enquête a été validée.

Le chantier pour les travaux de transformation du CeRN (Centre d'entretien des routes nationales) a débuté.

Concernant la collaboration avec la commune d'Aigle pour les demandes techniques, M. Gaël Rubechi a été nommé pour remplacer M. Sarahoui, suite à son départ. Il est désormais notre consultant pour les dossiers de mise à l'enquête. Il est important de préciser que la commune d'Aigle intervient uniquement en tant que consultante pour la commune de Rennaz.

Pour faciliter la compréhension de certaines procédures de construction, une brochure récapitulative a été créée, qui contient les informations concernant les types de procédure par objet. Elle est disponible en ligne sur le site Internet de la commune ou auprès du guichet de l'administration.

➤ *Les procédés de réclame :*

Le contrat avec la Société Générale d'Affichage (SGA) a été renouvelé pour une durée de cinq ans. La redevance annuelle par panneau F12 est fixée à CHF 1'000.-. Il y a cinq panneaux installés à différents endroits du territoire communal.

➤ *Les forêts :*

Mme Carine Boulard a réalisé un recensement des Prunus Laurocerasus, plus communément appelés Lauriers-cerises, présents sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette plante figure sur la liste noire du canton de Vaud. Originaire d'Asie et du sud de l'Europe, le laurier-cerise concurrence la végétation indigène. Sa persistance tout au long de l'année prive le sol de lumière, ce qui affecte la régénération de nos forêts. De plus, elle déclenche une floraison printanière prématurée. L'ensemble de la plante, y compris les feuilles et les fruits, est toxique pour l'homme et les animaux.

Les propriétaires peuvent demander une subvention pour remplacer cette plante par des haies diversifiées. Cette aide, sous forme de forfait, couvre l'arrachage et le remplacement à hauteur de CHF 60.-- par mètre linéaire. Un total de 57 parcelles est concerné par cette mesure. Les demandes de subvention peuvent être envoyées à l'adresse suivante : subventions.bio@vd.ch. À partir de septembre 2024, la vente de cette plante sera interdite sur l'ensemble du territoire suisse.

Concernant l'abattage d'arbres, comme annoncé lors de la dernière séance en décembre 2023, une nouvelle législation sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Cette loi, bien qu'initialement stricte, a été assouplie par le gouvernement vaudois. Désormais, seul l'abattage des arbres remarquables ou lié à un permis de construire doit être publié dans la Feuille des avis officiels (FAO). Pour les autres abattages, un affichage au pilier public durant 30 jours reste obligatoire.

Le grand séquoia de l'hôpital HRC a été classé dans le recensement des arbres remarquables du canton de Vaud, dans un souci de préservation du patrimoine arboré de la commune, ainsi que les deux chaînes d'arbres sur la parcelle de Prodega, située dans la zone industrielle de la Jonnaire. Une fiche d'identification, conforme aux critères définis par le Canton, a été établie pour chaque arbre. La demande déposée par l'hôpital pour bénéficier d'une subvention pour l'entretien et la préservation du séquoia a été acceptée.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Routes :*

M. Gérald Dumusc avait promis que le coût final des travaux de la traversée du village serait disponible pour cette séance, mais malheureusement, le bouclage des comptes prend plus de temps que prévu. En effet, il reste à finaliser la répartition des coûts pour chaque corps de métier. Les dernières factures ont été reçues et confirmées auprès de la boursière. Il est cependant certain que les chiffres définitifs seront présentés au prochain Conseil général. L'inauguration de la traversée du village est prévue pour le 24 août 2024.

➤ *Radars pédagogiques :*

Après un certain nombre de réglages, les radars pédagogiques sont désormais pleinement en fonction. Il est maintenant possible d'analyser le nombre de véhicules et leur vitesse enregistrée par chaque tranche horaire, dans les deux sens. Concernant le radar mobile, celui-ci a été installé à la route de Noville, puis à la route des Dents-du-Midi.

M. Gérald Dumusc transmet quelques statistiques du radar installé à la route de Noville : 600 passages par jour ont été recensés. Cela peut sembler élevé, mais il faut savoir qu'environ 50 appartements sont desservis par cette route. Après un rapide calcul, on peut supposer qu'environ 250 véhicules empruntent cette route en direction de Noville. Lors du prochain déplacement, le radar sera installé un peu plus loin, afin de ne comptabiliser que les véhicules traversant le village. Parmi les données transmises, on relève que 17 véhicules ont circulé à plus de 90 km/h, 4 à 100 km/h et un à 110 km/h.

➤ *Le mur du château :*

La Municipalité a opté pour une audience en présentiel, qui aura lieu le 22 novembre 2024, au lieu d'une plainte argumentaire, c'est-à-dire écrite par chaque partie.

➤ *Bâtiments :*

Concernant le collège, les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques se sont très bien déroulés. Le préavis avait prévu un montant de CHF 70'000.--, mais le coût final s'est élevé à CHF 53 330.35, après déduction de la contribution de Pronovo d'un montant de CHF 9'280.--. Le coût réel et définitif du projet est donc de CHF 44'0210.35. L'Assemblée félicite M. Gérald Dumusc pour ce résultat.

Une correction est apportée lors de la séance du 12 décembre 2024. Mme Nicole Cosandey a constaté une différence dans les chiffres fournis à la Commission de gestion et des finances. M. Gérald Dumusc confirme qu'un montant de CHF 29.00 a été imputé par erreur et que le compte a donc été modifié après le Conseil général du 13 juin 2024.

➤ *Voirie, parc et jardin :*

La Commune est partenaire depuis plusieurs années de la Fugue Chablaisienne. Cette année, le parcours a traversé notre région autour du lac, sous le thème "lac et montagne". En l'absence de police communale, les communes du cercle ont mis à disposition leurs employés de voirie pour l'installation et l'assistance au dispositif de sécurité, une belle expérience de collaboration intercommunale. Malgré un temps maussade, entre 1'500 et 2'000 participants ont été recensés, comparativement à l'année 2023 où, avec une météo favorable, 7'500 personnes avaient pris part à l'événement.

La pluie et le soleil sont idéals pour faire pousser l'herbe, mais aussi les mauvaises herbes, ce qui met à contribution nos employés communaux qui ont parfois du mal à suivre le rythme. Il est également important de noter que nos employés de la voirie ont suivi plus de 15 jours de formation durant cette période, utiles à leurs fonctions et à leur sécurité.

➤ *Les terrains :*

Les travaux de remplacement du drainage sur une parcelle agricole se sont bien déroulés. La Municipalité en a profité pour mettre à jour les plans de cette parcelle.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Action sociale :*

Le directeur du CSR (Centre social régional) est parti. Le comité directeur est actuellement en pleine phase de recrutement. Une personne devrait être nommée d'ici la fin de l'année.

➤ *Les Écoles :*

Les élèves des classes de 7P et 8P à Roche, qui fréquentaient l'UAPE, sont désormais en surnombre. Une nouvelle cantine va être créée pour désengorger la structure, à l'instar de ce qui est déjà organisé à Villeneuve.

L'ASPIHL est à la recherche de patrouilleurs. Des flyers sont en circulation pour attirer des candidatures.

➤ *Commission d'animations :*

La participation à l'événement "Suisse Bouge" a été mitigée. Le comité s'attendait à une plus grande affluence. Cette première édition sera reconduite l'année prochaine.

Suite à la démission de Mme Sylvia Tileva, la Municipalité va nommer une nouvelle personne pour la commission.

Les prochains rendez-vous des animations :

- 1er août : Fête traditionnelle suisse
- 5 septembre : Sortie des aînés, nouveauté en remplacement du repas traditionnel du mois de décembre
- 6 septembre : Cinéma en plein air
- 26 octobre : Halloween
- 7 décembre : Distribution des sapins

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Agglo-Rivelac :*

Le dossier Agglo-Rivelac, appelé PA 5 / PDI, suit son cours et sera bientôt transmis au Canton pour un examen préalable. La partie importante du dossier pour Rennaz concerne la mise en place d'un plan vélo, appelé "itinéraire structurant", qui débutera de Villeneuve jusqu'à Aigle et, dans un second temps, s'étendra jusqu'à Vevey. Il est important de noter que pour la partie de Rennaz, ce projet aura un coût d'environ un million de francs, mais sera largement subsidié par la Confédération et le Canton.

Un préavis parviendra au Conseil général en temps utile. Une présentation publique du projet est prévue autour du 30 novembre.

➤ *Syndicat des Cornettes :*

Concernant le Syndicat des Cornettes, après plusieurs appels auprès du service du Canton, il a été répondu à la Municipalité que les propriétaires seraient convoqués pour une séance à fin août. L'objectif est de dissoudre le syndicat actuel et d'en constituer un nouveau, appelé "syndicat d'amélioration foncière obligatoire". Le Conseil d'État devra faire une publication dans la feuille des avis officiels (FAO).

➤ *Nouvelle publication des décisions municipales :*

Sur demande du Préfet, la Municipalité éditera deux fois par an des feuillets en format tout-ménage qui résumeront les décisions importantes prises lors des séances tout au long de l'année, afin d'en informer la population.

➤ *Nouvelle Huissière :*

Suite à la démission de M. Patrice Dumusc, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 12 juin 2024, de nommer Mme Suzana Tileva en tant qu'huissière de la Commune. Elle la remercie d'avance pour son engagement.

➤ *Représentations et délégations dans les associations intercommunales :*

La Syndique tient à rappeler qu'en tant que représentant dans une association intercommunale, il est impératif de participer aux séances. Sans la présence des représentants de la Commune, celle-ci ne pourra pas exprimer son avis, ce qui serait dommageable. Elle explique également que les adresses professionnelles ne doivent pas être utilisées dans le cadre des activités du Conseil général, en raison de la protection des données.

➤ *Engagement d'un ASP (Assistant de sécurité publique) :*

L'engagement d'un ASP est compromis. Finalement, il a été décidé de ne rien faire pour l'instant. Une solution alternative doit être trouvée.

➤ *Démission de M. Pierre Henri Légeret au 31 décembre 2024 :*

La Syndique souhaite également annoncer, pour ceux qui ne le savent pas encore, la démission de Pierre Henri Légeret, municipal, effective au 31 décembre 2024. La Municipalité aura l'occasion de le remercier lors du dernier Conseil de l'année pour toutes les années durant lesquelles il a œuvré pour le bien-être communal.

Une élection complémentaire aura lieu le 22 septembre 2024. Conformément à la nouvelle constitution, s'il devait y avoir un second tour, il se tiendrait deux semaines après le premier tour, et non le jour même comme auparavant.

➤ *Devenir municipal - réalités du terrain :*

Comme plusieurs membres du Conseil général sont intéressés par cette "activité de municipal", la Syndique tient à informer de la réalité du terrain, sans dramatiser, mais pour que les personnes intéressées soient bien conscientes des exigences :

- Ce n'est pas un travail, mais plutôt une « dévotion ». Les vacances qui en découlent peuvent aider à arrondir les fins de mois, mais elles ne permettent pas de payer les factures à la fin du mois.
- Bien souvent, on nous présente cette activité comme équivalente à un 20-30%, mais la réalité est bien différente.
- Les séances de municipalité ont lieu tous les lundis soir, par tous les temps et quels que soient les événements. À moins d'être en vacances ou gravement malade, la présence est obligatoire.
- Avant chaque séance, il y a également le travail de lecture des différents courriers, ce qui peut prendre plusieurs heures, surtout pour un nouveau municipal.
- Le personnel administratif n'est pas à notre service ; par exemple, chacun rédige les textes pour le rapport sur les comptes selon son dicastère. Les municipaux ne font que passer : il est donc essentiel d'être courtois et respectueux envers le personnel.
- La personne qui sera nommée à la place de Pierre Henri Légeret héritera des dicastères de ce dernier, à savoir : les eaux, les pompiers, les églises, l'ORPC, la police et le cimetière.

7. Préavis no 22 / 2021 – 2026 : règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée : pour la commission ad hoc, rapporteur Mme Valérie Légeret et pour la Commission de gestion et des finances, rapporteur Mme Stéphanie Luneau. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 22 / 2021-2026 ;
- **ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'approuver le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

8. Préavis no 24 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Régine Bernet. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 24 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 66'900.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2023.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

9. Préavis no 25 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2023

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président passe en revue les comptes, position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors des questions, au point nommé.

Bilan au 31 décembre 2023

Mme Jessica Riedi-Savoyen s'interroge sur la somme de CHF 13'000.-- inscrite au bilan, relative à la Fête au village. Elle souhaite savoir pourquoi cette somme figure dans les comptes communaux, alors qu'il s'agit d'une association distincte.

Mme Muriel Ferrara répond qu'il s'agit d'une situation où la Commune héberge l'argent de l'association. Étant donné que la fête du village a lieu tous les quatre ans, il a été décidé que les fonds seraient conservés dans les comptes de la Commune. Il convient de rappeler que M. Del Rizzo avait offert une somme de CHF 5'000.-- pour constituer un fonds dédié à cette fête. Lorsque le comité organisateur de la prochaine fête est constitué, il ouvre un compte bancaire, sur lequel la boursière verse la somme inscrite au bilan. Après la fête, une fois les comptes clôturés, le solde restant est reversé à la Commune, afin d'être conservé pour la prochaine édition.

Avec l'introduction du nouveau plan comptable, MCH2, il ne sera plus possible de maintenir un compte dans cette situation. Si un compte doit être affecté à une situation spécifique, comme ici pour la Fête au village, il sera impératif de fournir un règlement détaillant les raisons de cette affectation et précisant l'origine des fonds.

M. Dominique Weber a des interrogations concernant le compte de la Fête au village. Il soulève d'abord la question de la nomination du comité pour la nouvelle édition de l'événement. Mme Muriel Ferrara précise que l'association se dissout tous les quatre ans et que le comité se nomme lui-même. Elle souligne également qu'il est nécessaire d'avoir des statuts pour pouvoir ouvrir un compte bancaire. Cependant, elle ne sait pas si l'association a déjà été dissoute pour l'édition 2023. M. Dominique Weber demande ensuite si la Municipalité accorde une garantie pour couvrir un éventuel déficit de la manifestation. La Syndique répond que, jusqu'à présent, cela n'a pas été nécessaire, car les fonds nécessaires étaient déjà disponibles. Il souhaite également savoir quel rôle la Municipalité joue dans la gestion de l'événement, notamment en ce qui concerne la surveillance des comptes. Il exprime son étonnement face au déficit constaté, soulignant que, bien que l'argent utilisé ne soit pas directement communal, il appartient tout de même à la communauté. Il précise que cette manifestation a été organisée par plusieurs générations et que des bénéficiaires avaient été récoltés par le passé.

Le Président interrompt M. Weber pour l'informer que l'association est indépendante et qu'il n'est pas de la compétence du Conseil général d'intervenir ou de débattre de ce sujet, ni d'interférer dans sa gestion.

M. Fabio Lecci lui suggère de poser ces questions directement à la Présidente de la Fête au village, rappelant que son rôle au comité n'est pas lié à ses obligations municipales.

En réponse à Mme Stéphanie Luneau, Mme Muriel Ferrara précise que la Municipalité n'est pas responsable de la gestion des fonds liés à ce compte. Les comptes définitifs n'ont pas encore été déposés. Cependant, deux vérificateurs de comptes ont été désignés pour analyser la situation, et un rapport a été rédigé.

Le Président suggère à l'Assemblée de discuter de ces questions après la séance du Conseil général, si des informations supplémentaires concernant les résultats de la fête sont souhaitées. Il réitère que la gestion de cette manifestation ne relève pas de la compétence du Conseil général.

Pour répondre à la question de M. Dominique Weber sur le rapport de gestion, le Président confirme que le Vice-président ne fait pas partie du bureau.

Le Président félicite la Municipalité pour la qualité de présentation du rapport de gestion et des comptes 2023.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 25 / 2021-2026 ;
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée pour sa confiance et la Commission de gestion et des finances pour leur investissement et leurs questions pertinentes.

10. Election du/de la président/e Election du/de la vice-président/e Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau Nomination dans diverses commissions

Election du président :

A la présidence est proposé M. Yvan Burnier.

Il est réélu **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2024 au 30.06.2025.

Election de la vice-présidente :

A la vice-présidence est proposée Mme Stéphanie Luneau.

Elle est élue **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2024 au 30.06.2025.

Elections des scrutateurs :

Les scrutateurs sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2024 au 30.06.2025 :

Scrutateur : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja
Scrutateur : Mme Suzana Tileva
Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Suppléante : Mme Karin Boismoreau

Commissions permanentes

Commission de gestion et des finances :

1er membre : Mme Nicole Cosandey
Membre : Mme Régine Bernet
Membre : Mme Karin Boismoreau
Membre : Mme Stéphanie Luneau
Membre : M. Christophe Roumier
Suppléant : M. Bernard Teissl

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre : M. Sunil Khurdi
Membre : M. Christian Chatelan
Membre : Mme Jessica Riedi-Savoyen
Suppléante : Mme Sheen Khurdi

Les commissions et les représentations suivantes sont reconduites comme suit :

Commissions ponctuelles (ad hoc)

Pour information, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission pour la création d'une déchetterie et d'un bâtiment de voirie :

Mme Silvija Tileva ayant annoncé son départ de la Commune, Mme Valérie Légeret est nommée.

1er membre : M. Olivier Pautrel, 1er membre
Membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Brigitte Sculati
Membre : M. Michel Mingard
Membre : Mme Hélène Oulevey
Suppléante : Mme Valérie Légeret

Commission modifications des statuts d'EPUDEHL :

1er membre : M. Dominique Weber
Membre : M. Frédéric Rapin
Membre : M. Yann Accart
Suppléante : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Représentations dans les associations ou commissions intercommunales

Nomination au Conseil intercommunal de l'ASPIHL - Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Dominique Weber
2. Délégué : M. Sunil Khurdi

Selon l'article 8, alinéa 1 des statuts de l'ASPIHL, le Conseil intercommunal demande de nommer deux membres suppléants qui seront inscrits sur la liste des viennent-ensuite.

Sont nommées :

3. Déléguée suppléante : Mme Régine Bernet
4. Déléguée suppléante : Mme Nicole Cosandey

Nomination au Conseil intercommunal d'EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Délégué : M. Christophe Roumier
3. Déléguée : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Nomination au Groupement forestier des Agittes :

Est nommé :

1. Délégué : M. Christophe Roumier

Nomination au Conseil intercommunal de l'ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

Est nommée pour la délégation variable :

1. Déléguée : Mme Sarah Bernet

Nomination à la Commission consultative du feu du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Lac :

Est nommé à la Commission du feu :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

Commissions municipales

Pour information, les commissions municipales sont nommées par la Municipalité et se composent comme suit :

Commission d'animations :

- Membre : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Membre : Mme Sarah Bornet
Membre : Mme Sheen Khurdi
Membre : M. Frédéric Rapin
Membre : Mme Sylvie Schwarz (hors Conseil)
Membre : Un nouveau membre sera nommé prochainement en remplacement de Mme Silvija Tileva.

Municipal : M. Fabio Lecci

Commission de naturalisation :

- Membre : Mme Catherine Fankhauser
Membre : M. Dominique Weber

Municipal : M. Pierre Henri Légeret

Commission de salubrité publique :

- 1^{er} membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Stéphanie Luneau
Membre : M. Claude Fankhauser (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci
Médecin : Dr. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour :

- 1^{er} membre : Mme Valérie Légeret
Membre : M. Olivier Pautrel
Membre : Mme Catherine Fankhauser

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

- Délégué : M. Michel Mingard
Membre : Mme Corinne Rey (hors Conseil)

11. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Les rapports suivants sont présentés. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance ou sur place.

Commission consultative du feu du SDIS du Haut-Lac :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par le commissaire délégué M. Bernard Teissl.

EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Jessica Riedi-Savoyen.

Groupement forestier des Agittes (GFA) :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par le délégué M. Christophe Roumier.

ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Sarah Bornet.

12. Présentation du projet de la déchetterie et du bâtiment de voirie

M. Gérald Dumusc présente le projet de la déchetterie et du bâtiment de voirie à l'Assemblée. Il détaille le déroulement de la procédure, en précisant que le projet sera d'abord mis à l'enquête publique. Par la suite, un préavis sera présenté aux membres du Conseil général, incluant les détails des coûts et les données validées par la CAMAC du Canton de Vaud.

Concernant les contraintes du projet, il souligne plusieurs défis techniques, notamment la proximité de la caserne, ainsi que des contraintes liées à l'alignement de la parcelle et à la gestion des eaux en cas d'accident majeur. Il précise que certaines installations, telles qu'une armoire et des services souterrains, devront être intégrées au projet.

Il présente ensuite les plans du bâtiment et évoque les différentes obligations à respecter, telles que la création de vestiaires séparés pour hommes et femmes, ainsi que l'aménagement de services pour personnes handicapées. Tous ces éléments devront être intégrés harmonieusement dans le projet.

M. Gérald Dumusc décrit le bâtiment comme étant assez grand, fonctionnel et bien adapté aux besoins de la Commune, bien que celle-ci ne prévoit pas d'extension future pour ce projet. Il précise que l'ossature du bâtiment sera en bois indigène, avec une subvention d'environ 10 % du Canton. Le bâtiment, relativement simple dans sa conception, répond aux enjeux environnementaux et techniques tout en respectant le budget prévu.

Enfin, il annonce qu'un appel d'offres sera lancé par marché public pour certains corps de métier. Une fois les offres reçues, le prix définitif sera estimé, bien qu'il soit déjà relativement proche de l'estimation initiale. Le préavis sera alors déposé. Il espère que le projet pourra être voté lors de la prochaine séance du Conseil général. Les travaux débuteraient au début de l'année 2025, avec une inauguration prévue pour la fin de l'année : programme ambitieux, mais réaliste !

13. Divers et propositions individuelles

Augmentation du trafic des transports publics, Mme Arlette Borloz

Mme Arlette Borloz soulève le problème de l'augmentation du trafic sur la route de Noville, où les passages fréquents des cars postaux et autres bus causent des désagréments pour certaines habitations.

M. Gérald Dumusc répond que la Municipalité a eu deux réunions à ce sujet. La situation est complexe, notamment en raison des horaires des cars. Une première proposition était d'envisager un détour par les Fourches, avec un retour à la place de rebroussement. Cependant, la Municipalité a reçu un avant-projet concernant le futur syndicat des Cornettes. En effet, le chemin des Cornettes sera supprimé, ce qui permettra de créer une nouvelle route reliant la route de Noville au Canal de Pra-Riond. Cette solution semble réalisable, et la Municipalité se battra pour qu'elle aboutisse. Le Canton pourrait bien nous accorder cela, notamment en raison de la construction de l'hôpital et de l'Espace-Santé qu'il nous a imposée.

En complément Mme Muriel Ferrara confirme que la Municipalité est en discussion avec le Canton et même avec la Confédération. Modifier les horaires des cars s'avère être une tâche particulièrement complexe. La commune de Noville n'est pas favorable à cette proposition à cause de l'emplacement de leur arrêt de bus à côté de l'école. Ces discussions peuvent prendre plusieurs années. Elle insiste sur la nécessité de faire preuve de patience. Relocaliser cette route serait une solution idéale, bien que certains locataires des bâtiments des Jardins du Séquoia ne soient peut-être pas enthousiastes à cette idée.

Vice-présidence, M. Dominique Weber

Il propose d'élargir le bureau en incluant la vice-présidence. Le Président prend note de la proposition, qui sera discutée au sein du bureau du Conseil général.

Journal du village, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier propose la création d'un journal local pour Rennaz, destiné à mettre en avant les sociétés et les activités du village, et pas seulement les décisions prises par la Municipalité, comme l'a évoqué la Syndique.

Mme Muriel Ferrara précise que la mise en place d'un tel journal requiert un investissement considérable en temps et en ressources. La Municipalité, compte tenu de ses moyens, n'est pas en mesure de prendre en charge cette initiative. Il serait nécessaire de recruter des personnes, voire des journalistes, pour rédiger les articles. Cette proposition ne semble donc pas réalisable dans l'immédiat, à moins qu'un membre de l'Assemblée ne se sente l'âme d'un journaliste et accepte de prendre en charge la création du journal.

M. Yvan Burnier informe l'Assemblée que la date de la prochaine séance n'a pas encore été confirmée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 30 novembre 2024
Modification, le 12 décembre 2024